

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de l'A.S.T.A.V. en date du 15 avril 2009

1. EXTRAIT DU RAPPORT D'ACTIVITE MEDICALE (présenté par le Docteur V.BISIAUX)

Au 31 décembre 2008, l'Association comptait :

⇒ 5 265 entreprises adhérentes.

⇒ L'effectif des salariés pris en charge a été de 79 699 dont 9 666 intérimaires.

L'équipe médicale composée de 26,79 médecins (équivalent temps plein) a délivré les avis suivants :

⇒ 57 132 aptitudes, 2 217 aptitudes avec restrictions, 585 aptitudes avec aménagement de poste,

451 inaptitudes au poste de travail mais aptes à un autre poste, 612 inaptitudes temporaires, 263 inaptitudes définitives, 95 orientations vers la Cotorep.

On note une diminution des troubles musculo-squelettiques

2. EXTRAIT DU RAPPORT MORAL DU PRESIDENT PAR INTERIM, LE DOCTEUR PHILIPPE MINE

Les engagements pris à l'occasion du renouvellement de l'agrément de notre service fin 2007 ont conduit, en 2008, nos équipes à axer leurs efforts vers :

- Le suivi des intérimaires.
- Les actions collectives en partenariat avec les réseaux de prévention régionaux (CRAM , ISTNF) Il s'agit de contractualisation ou de conventionnement.
- Le renforcement et le développement des prestations de services (essentiellement comprises dans la cotisation) auprès des entreprises.
- La réflexion sur les enjeux et les missions d'un service de santé au travail en 2009 et les années futures et ses orientations en lien avec les autres services de santé au travail du Hainaut.

3. RAPPORT FINANCIER (arrêté au 31/12/08)

CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES CHARGES	6 235 609 €
PRODUITS DE PRESTATIONS ET AUTRES PRODUITS	6 429 802 €
RESULTAT.....	194 193 €

4. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Monsieur DESJARDINS, Commissaire aux Comptes K.P.M.G. déclare qu'aucune observation n'est formulée tant sur la tenue des comptes de l'association que sur leur sincérité.

5. FIXATION DES COTISATIONS 2009

Lors de sa réunion du 09 décembre 2008, le Conseil d'Administration a fixé la cotisation 2009 comme suit :

- Taux 0,38 % :
- Cotisation plancher : 64,00 € H.T.
- Cotisation plafond : 76,00 € H.T.
- Visite non honorée : 40,00 € H.T.
- E.T.T. : 69 € H.T.
- Salariés éloignés : 76,00 € H.T.
- Visite non honorée (ETT/éloignés) : 45,60 €
- Droit d'entrée : 11,50 € H.T.

6. VOTE DES RESOLUTIONS - nombre de voix valides : 33

L'ensemble des résolutions est adopté à l'unanimité des voix des adhérents actifs présents ou représentés.

Docteur Philippe MINE
Président par intérim de l'A.S.T.A.V.